



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 276-1

Modifiant le règlement de lotissement (n° 276) afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir les dimensions minimales des lots à l'intérieur des corridors riverains

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Ce règlement a également reçu l'approbation de la MRC de Marguerite-d'Youville lors de leur séance ordinaire du 12 avril 2018.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

*Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur*

Avis public publié 19 avril 2018.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 19 avril 2018

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 avril 2018.

Signé par : _____
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière